

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour la fourniture de barreaux de grille pour le réseau de chaleur bois de Murat

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2024-CC-085 en date du 11 avril 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler les barreaux de grille du réseau de chaleur bois de Murat usés par la chaleur ;

Considérant l'offre de la société ENGIE SOLUTIONS ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif réseau de chaleur bois de Murat 2024 opération n°153 Travaux chaufferie chapitre 21 immobilisations corporelles article 2153 – Installations à caractère spécifique ;

DECIDE

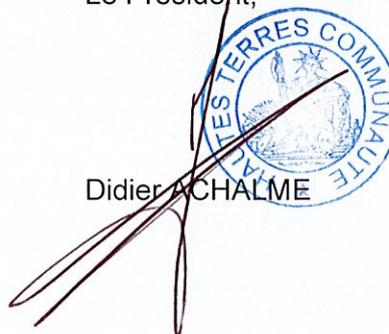
Article 1 : De conclure et signer un devis avec la société ENGIE SOLUTIONS, sise Tour 1, 1, Place Samuel de Champlain Faubourg de l'Arche 92 930 PARIS LA DEFENSE, pour La fourniture et pose de 131 barreaux de grille du réseau de chaleur bois de Murat pour un montant HT de 22 730.68 € soit 27 276.82 € TTC ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

The image shows a blue circular official stamp of Hautes Terres Communauté. The stamp contains the text 'HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ' around the perimeter and a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'Didier ACHALME'.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.